



DECISION MUNICIPALE n°

DEC 2026_002

Portant approbation de la convention de mise à disposition de l'exposition
« L'humain au cœur de la nuit : capturez la vie nocturne du Grand Genève »

Le Maire de la commune de VIRY (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL 2022-049 du 6 septembre 2022 portant délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT à Monsieur le Maire ;

Vu la proposition du Pôle métropolitain du Genevois français de prêter l'exposition « L'humain au cœur de la nuit : capturez la vie nocturne du Grand Genève » ;

Considérant l'intérêt culturel de cette exposition ;

DECIDE

Article 1 : Objet

D'approuver la convention de mise à disposition de l'exposition « L'humain au cœur de la nuit : capturez la vie nocturne du Grand Genève » par le Pôle métropolitain du Genevois français, dont le siège est situé 15 avenue Emile Zola - 74100 ANNEMASSE.

L'exposition photographique est composée de 8 chevalets présentant au total 16 affiches.

Article 2 : Lieu

L'exposition sera présentée sur la Place des Aviateurs - 74580 VIRY, l'installation et le transport étant pris en charge par la commune de Viry.

Article 3 : Durée

L'exposition sera présentée du mardi 12 mai 2026 au mercredi 3 juin 2026.

Article 4 : Prix

L'exposition est mise à disposition gratuitement.

Article 5 : Voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente décision, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Mesures de publicité :

Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- ☒ Transmission à la préfecture le 21/06/2026
- ☒ Publication le 23/01/2026
- ☒ Notification le 22/01/2026
(Nom, prénom + signature)

Viry, le 19 janvier 2026

Le Maire,
Laurent CHEVALIER

Signé le 20/01/2026